



CONCOURS TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL – 2004
Spécialité : «Secteur sanitaire et social»

Epreuves écrites d'admissibilité du 15 septembre 2004

Réponses à trois à cinq questions portant sur le secteur sanitaire et social, et notamment sur les politiques de santé, sur la protection sociale et l'action sociale ainsi que sur les domaines d'intervention des collectivités territoriales dans ce secteur

Durée : 3 H

Coefficient : 4

Répondez aux quatre questions suivantes, au moyen de développements construits (il n'est pas obligatoire, pour autant, de recourir à un plan académique matérialisé).

QUESTION 1 : Les communes décident de plus en plus d'intervenir dans le domaine de la petite enfance en réponse aux besoins exprimés par les familles. Quelles sont les différentes modalités d'intervention des collectivités locales dans ce domaine ?
(5 points)

QUESTION 2 : La décentralisation du dispositif RMI et la mise en œuvre du RMA : répartition des responsabilités et des nouveaux modes de coopération institutionnelle.
(5 points)

QUESTION 3 : La loi du 05/07/2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage vise à mettre en place un dispositif d'accueil dans chaque département : conditions de réalisation de ce dispositif – Articulation entre le rôle de l'Etat et celui des collectivités locales.
(5 points)

QUESTION 4 : Journée supplémentaire de travail et contribution solidarité autonomie – objectifs de la loi du 30/06/2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Incidence sur la réglementation du travail.
(5 points)